



## **2<sup>e</sup> CHAMPIONNATS D'AFRIQUE COMBINES U18 ET U20 DE LA CAA LUSAKA DU 29 AVRIL AU 03 MAI 2023**

### **REGLEMENTS TECHNIQUES**

#### **I- DATE ET LIEU**

Les 4<sup>e</sup> Championnats d'Afrique **U18** et les 15<sup>e</sup> Championnats d'Afrique **U20** de la CAA combinés auront lieu à **Lusaka (Zambie) du 29 Avril 2022 au 03 Mai 2023**.

Les deux compétitions sont regroupées dans les **2<sup>èmes</sup> championnats d'Afrique combinés U18 et U20**.

#### **II- PROGRAMME DES EPREUVES**

**2.1- Le programme des épreuves U18 comprendra les quarante (40) épreuves suivantes : 20 pour les Hommes et 20 pour les Femmes**

##### **Hommes**

100m–200m–400m–800m–1500m–3000m–110m Haies – 400m Haies –2000m SC–10.000 m Marche–Relais Medley (100-200-300-400) –Octathlon–Hauteur- Perche - Longueur–Triple Saut–Poids–Disque–Marteau–Javelot.

##### **Femmes**

100m–200m–400m–800m–1500m–3000m– 100m Haies – 400m Haies – 2000 m SC–5.000 m Marche–Relais Medley (100-200-300-400)-Heptathlon–Hauteur–Perche – Longueur–Triple Saut- Poids–Disque–Marteau–Javelot.

**2.2- Le programme des épreuves U20 comprendra quarante cinq (45) épreuves: 22 pour les Hommes et 22 pour les Femmes et une épreuve mixte. Les épreuves sont les suivantes :**

##### **Hommes**

100m–200m–400m–800m–1500m–5000m–10000m–110m Haies – 400m Haies –3000m SC–10.000 m Marche - 4 x 100m–4 x 400m - Décathlon– Hauteur- Perche - Longueur– Triple Saut– Poids– Disque–Marteau– Javelot.

##### **Femmes**

100m–200m–400m–800m–1500m–3000m–5000m– 100m Haies – 400m Haies – 3000 m SC–10.000 m Marche–4 x 100 m–4 x 400 -Heptathlon– Hauteur– Perche – Longueur– Triple Saut- Poids– Disque–Marteau– Javelot.

**EPREUVE MIXTE : 4 x 400m (deux hommes et deux femmes par équipe)**

### III- PARTICIPATION

#### 3.1- Catégories d'âge

**Athlètes U18**, seuls les athlètes âgés de **16 ou 17 ans** au 31 Décembre de l'année de la compétition (**nés en 2006 ou 2007**) peuvent participer aux épreuves.

**Athlètes U20**, seuls les athlètes âgés de **18 ou 19 ans** au 31 Décembre de l'année de la compétition (**nés en 2004 ou 2005**) peuvent participer aux épreuves.

**\*Le passeport ou la carte nationale d'identité** sera le document de référence pour contrôler l'état civil de l'athlète.

Les délégations déposeront les passeports des athlètes engagés auprès des délégués techniques qui procéderont à la vérification des âges. Une photocopie sera faite de chaque passeport pour les archives de la CAA.

#### 3.2- Critères d'engagement

**Aucun minima de qualification n'est exigé par la CAA pour les épreuves U18.**

**Les minima de qualification sont joints en annexe Pour les épreuves U20**

#### 3.3- Règles d'engagement

- **Pour les U18**, chaque fédération membre est autorisée à engager dans chaque épreuve individuelle un maximum de **Trois (03) athlètes** et une équipe de relais dans chaque épreuve.
- **Le nombre maximum d'épreuves auquel un athlète U18 peut participer est de deux (02) épreuves individuelles plus un relais.**
- **Toutefois, si les deux épreuves individuelles sont des courses, une seule des deux courses individuelles peut être supérieure à 200 m.**
  
- **En application de la réglementation des championnats d'Afrique U20**, chaque fédération membre est autorisée à engager dans chaque épreuve :
  - Soit **un (01) athlète** même s'il ou elle n'a pas réussi les minima
  - Soit **deux (02) ou trois (03) athlètes** ayant tous réussis les minima

#### **Equipe de relais :**

- Chaque Fédération membre peut engager une équipe dans chacune des courses de relais.
- Quatre Athlètes parmi ceux déjà engagés pour la compétition, que ce soit pour cette épreuve ou pour n'importe quelle autre, peuvent intégrer l'équipe de relais pour n'importe quel tour.
- Toutefois, lorsqu'une équipe de relais a pris le départ d'une compétition, quatre athlètes supplémentaires au maximum peuvent être retenus comme remplaçants dans la composition de l'équipe.
- La composition d'une équipe est l'ordre des coureurs doivent être officiellement communiqués au plus tard **une heure avant l'heure d'appel publiée.**
- **Si une équipe ne respecte pas cette règle, elle sera disqualifiée.**

### **3.4- Engagements préliminaires**

Les formulaires d'engagement préliminaires dans le format standard ci-joints seront dûment remplis par le pays membre pour confirmer l'accord de principe de sa participation à ces championnats.

Ils mentionneront les indications suivantes :

- le nombre de participants par épreuve
- le nombre d'officiels accompagnateurs.

La date limite pour les engagements préliminaires est fixée au **Vendredi 30 Décembre 2022 à Minuit heure de Zambie**

### **3.5- Engagements Nominatifs définitifs**

Les engagements nominatifs définitifs doivent être faits sur les formulaires en annexe réservés à cet effet.

Ils indiqueront :

- l'épreuve, le nom, prénom, date de naissance et performance de l'athlète.
- Nom, prénom des officiels accompagnateurs.
- **Photocopie Passeport ou carte nationale d'Identité de chaque Athlète**
- Liste des records nationaux des catégories concernées, si cela existe.

La date limite des engagements Nominatifs Définitifs est fixée pour le Lundi **03 Avril 2023 à Minuit heure de Zambie**

**Tous les formulaires d'engagement (préliminaires : quantitatif et final : nominatif) doivent être envoyés au comité d'organisation avec une copie à la CAA.**

- **Le formulaire doit mentionner avec précision le numéro de vol, la date et l'heure d'arrivée de la délégation**

### **3.6- Confirmation finale des engagements**

Les chefs de délégation ou leurs représentants doivent confirmer les noms des concurrents déjà engagés qui prendront effectivement part à la compétition. Cette confirmation finale de participation aura lieu pendant la réunion technique et prendra en compte toutes les journées de compétition et toutes les épreuves des championnats.

Ainsi les Responsables des délégations n'auront plus besoin de faire des confirmations journalières pour les autres journées.

Cependant, en cas d'absence d'un ou plusieurs athlètes dans une épreuve, les chefs de délégation sont invités à procéder au retrait en déposant une demande de retrait au CIT.

Les formulaires de retrait seront disponibles au CIT (centre d'information technique)

## **IV- INFORMATIONS TECHNIQUES**

### **4.1- Centre d'Information Technique (CIT)**

Un Centre d'Information Technique sera installé dans le stade, sa fonction principale est d'assurer la liaison entre les délégations, le secrétariat technique, le comité d'organisation et les Délégués Techniques.

**En outre, le CIT sera responsable des attributions suivantes :**

- Notification des listes de départ
- Enregistrement des confirmations
- Réclamation auprès du jury d'appel

- Publication des résultats
- Notifications urgentes.

## 4.2- Réunion Technique

Une réunion technique aura lieu **le 28 Avril 2023**, réunion à laquelle deux représentants au plus par délégation pourront assister.

La réunion aura lieu au **HEROES STADIUM LUSAKA**. L'heure de la réunion sera notifiée aux délégations à leurs arrivées.

### Participant à la réunion Technique :

- Le Président de Zambia Athletics
- Le Président de la CAA ou son Représentant.
- Les Représentants du comité local d'organisation.
- Le coordinateur général des championnats.
- Le coordinateur technique.
- Les Délégués Techniques.
- Le Délégué au contrôle anti-dopage.
- Le Délégué Médical.
- Les membres du jury d'appel.
- Les Officiels Techniques Internationaux (ITOs) de la CAA.
- Deux Représentants au maximum par Délégation.
- Les principaux officiels techniques zambiens.

### Le projet d'ordre du jour de la réunion technique sera le suivant :

- Mot de bienvenue du Président de Zambia Athletics.
- Mot de bienvenue de M.Hamad Kalkaba Malboum Président de la CAA.
- Présentation des différents Délégués de la CAA et des Responsables Locaux.
- Situation des engagements définitifs.
- Horaire définitif.
- Mode de qualification dans les courses et les montées de barres dans les sauts verticaux.
- Engins de compétition.
- Epreuves combinées.
- Chambre d'appel.
- Réclamations et appels.
- Cérémonies protocolaires de remises des médailles.
- Contrôle anti-dopage.
- Réponses aux questions.

A la suite de la réunion technique, une visite d'orientation des différents sites, aura lieu au profit des représentants des délégations (2) : vestiaires, zone d'échauffement, chambre d'appel, CIT, aire de repos des épreuves combinées, etc. Un maximum de deux représentants par délégation sera autorisé à prendre part à cette visite.

## 4.3-Engins personnels

Les engins personnels seront autorisés à condition : qu'ils aient un certificat d'homologation, qu'ils ne figurent pas sur la liste officielles des engins fournis par l'organisation et qu'ils aient

été vérifiés conformément aux directives des Délégués Techniques. Les engins personnels doivent être déposés au CIT la veille de l'épreuve en question.

Une fois ces engins validés par le Délégué Technique, ils ne seront remis aux athlètes que lors de la compétition sur l'aire elle-même et seront à la disposition des autres concurrents également, jusqu'à la fin de la finale de l'épreuve concernées.

#### 4.4-Perches

Les Perches ou les étuis doivent être clairement identifiés, à savoir : le nom de l'athlète, son numéro de dossard et son pays.

Toutes les Perches seront transportées de l'aéroport au stade où elles seront entreposées jusqu'au jour de la compétition.

Avant les différents concours, les Perches seront déposées sur le lieu de compétition où elles seront vérifiées.

#### 4.5- Chambre d'appel

- Les athlètes se présenteront à la chambre d'appel suivant les horaires indiqués au tableau ci-dessous :

Epreuves	1 <sup>er</sup> appel	Dernier appel	Entrée ch. d'appel	Sortie Ch. D'appel	Entrée stade
Courses	40 mn avant	30 mn avant	25 mn avant	15 mn avant	10 mn avant
Relais/Haies	45 mn avant	35 mn avant	30 mn avant	20 mn avant	15 mn avant
Concours	60 mn avant	50 mn avant	45 mn avant	35 mn avant	30 mn avant
Hauteur	70 mn avant	60 mn avant	55 mn avant	45 mn avant	40 mn avant
perche	80 mn avant	70 mn avant	65 mn avant	55 mn avant	50 mn avant

- Une fois dans la chambre d'appel, les athlètes seront identifiés par l'intermédiaire de la carte d'accréditation et par leurs numéros de dossard.
- Après l'identification, les vérifications suivantes seront effectuées :
  - Dossards de la compétition
  - Tenue de compétition

#### 4.6- Accessoires non autorisés

- Il sera également vérifié que d'autres objets tels que les sacs, les bouteilles de boisson etc. n'affichent pas de publicité interdite.
  - Il est interdit d'amener tout appareil technique électronique (radio, téléphone portable, casque, écouteurs, etc.) sur les lieux de compétition.
  - Ceux-ci seront identifiés et conservés à la chambre d'appel et doivent être récupérés par l'athlète lui-même après l'épreuve au CIT.
- Après vérification par les officiels de la chambre d'appel, les athlètes se dirigeront vers l'aire d'attente de la chambre d'appel où ils recevront les instructions finales avant d'être accompagnés vers le lieu de l'épreuve.

#### **4.7- Epreuves combinées**

- L'Octathlon Hommes U18 comprendra les huit (08) épreuves suivantes :

- **1<sup>er</sup> journée** : 100 m- saut en longueur- Lancer du poids- 400 m
- **2<sup>e</sup> journée** : 110 m haies- saut en hauteur- Lancer du Javelot- 1000 m

*La table de cotation des épreuves combinées de WA (en salle pour le 1000 m) sera utilisée pour noter ces épreuves, bien que les engins soient plus légers et que la hauteur des haies soit inférieure.*

- Pour toutes les épreuves combinées, les athlètes devront se présenter seuls à la chambre d'appel et à l'heure prévue, un retard à la présentation peut entraîner l'exclusion de l'athlète pour cette épreuve ainsi que toutes les autres épreuves ultérieures.
- Une aire de repos sera mise à la disposition des athlètes en attendant le début de l'épreuve suivante.
- Bien que les athlètes ne soient pas obligés de rester dans l'aire de repos entre les épreuves, cette aire servira de chambre d'appel pour toutes les épreuves suivantes, les athlètes doivent donc retourner à l'aire de repos avant le début de l'épreuve suivante de façon à être contrôlés de nouveau.
- L'aire de repos est réservée aux athlètes, cependant, les officiels des équipes désignés pourront également y accéder pour rencontrer les athlètes.

#### **4.8- Dossards**

Un minimum de deux dossards seront attribués à chaque athlète par le comité d'organisation, ces dossards devront être portés conformément aux règles de WA, un sur le dos un sur la poitrine.

Pour toutes les épreuves de sauts, les athlètes sont autorisés à ne porter qu'un seul dossard soit sur le dos soit sur la poitrine.

Pour les courses, tous les concurrents recevront un petit dossard supplémentaire (identifiant le couloir ou la position de l'athlète) qu'ils mettront sur la cuisse située du côté de l'appareil de photo finish.

Dans les relais, des dossards avec le code des pays seront attribués aux athlètes qui les fixeront sur la poitrine et le dossard avec numéros sur le dos.

Aucun athlète ne sera autorisé à participer dans une épreuve sans ou ses dossards, il est aussi interdit de couper, de perforer ou de plier les dossards qui devront être portés tels qu'ils ont été attribués.

### **V- SPECIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUES**

**5-1- La hauteur des haies** sera en conformité avec la règle **22.3** des compétitions de WA :

- **100 m haies U18: 0.762 m / U20 : 0.838**

- 110 m haies U18 : 0.914 m / U20 : 0.991
- 400 m haies Femmes U18: 0.762 m / U20 Femmes : 0.762 m
- 400 m haies Hommes U18 : 0. 838 m / U20 Hommes : 0.914

## 5-2- Spécification des engins

Les spécifications des engins de lancers seront en conformité avec les règles **32- 33- 34- 36 et 38 de WA** :

**Poids** : U18 Hommes : 5 kg / U18 Filles : 3kg

U20 Hommes : 6 kg/U20 Femmes : 4 kg

**Disque** : U18 Hommes : 1.5 kg/U18 Femmes : 1 kg-

U20 Hommes : 1.750 kg/U20 Femmes : 1 kg

**Marteau** : U18 Hommes : 5 kg /U18 Femmes: 3 kg

U20 Hommes : 6 kg/U20 Femmes : 4 kg

**Javelot** : U 18 Hommes : 700 g /U18 Femmes : 500 g

U20 Femmes : 600 g/U20 Hommes : 800 g

## 5.3- Relais Medley (U18)

L'ordre sera le suivant :

- 1<sup>e</sup> parcours : 100 m
- 2<sup>e</sup> parcours : 200 m
- 3<sup>e</sup> parcours : 300 m
- 4<sup>e</sup> parcours : 400 m

Les deux premiers parcours seront entièrement courus en couloir et le troisième parcours sera couru en couloir jusqu'à la ligne de rabattement où les coureurs pourront quitter leur couloirs respectifs.

## 5.4 Relais Mixte :

La disposition des athlètes sera comme suit :

Un homme-une femme-un homme-une femme.

## VI- RECLAMATION ET APPEL

Les réclamations devront être faites selon la règle **8** de WA.

Les réclamations concernant les résultats ou le déroulement d'une épreuve devront être déposées au CIT dans **les trente (30) minutes** qui suivent la proclamation officielle des résultats de cette épreuve.

Toute réclamation devra d'abord être faite oralement auprès du juge arbitre concerné soit par l'athlète, soit par quelqu'un en son nom. Le juge arbitre peut décider ou peut référer l'affaire auprès du jury d'appel. En cas de décision du juge arbitre, la délégation concernée bénéficie du droit d'appel auprès du jury d'appel.

Les appels au jury d'appel devront être rédigés sur le formulaire d'appel disponible au CIT dans les trente minutes qui suivent la décision du Juge Arbitre. Ils devront être signés par l'athlète lui-même, par quelqu'un à son nom ou par l'officiel responsable de l'équipe. La

sollicitation du jury d'appel doit être accompagné d'un dépôt de **100 US \$** ou de son équivalent en devises locales.

## **VII- QUOTAS DES ACCOMPAGNATEURS**

Seuls un nombre précis d'accompagnateurs sera pris en charge par les organisateurs, selon le tableau des quotas ci-après.

Si une délégation veut inscrire un nombre d'accompagnateurs supérieur aux quotas, elle devra s'acquitter des frais de séjour de chacune des personnes en plus au moment de l'accréditation, faute de quoi la délégation ne pourra pas prendre part aux compétitions.

### **Quotas d'Encadrement des Equipes**

<b>Nombre d'Athlètes</b>	<b>Nombre d'Officiels correspondants</b>
<b>De : 01 à : 03</b>	01
<b>De: 04 à: 06</b>	02
<b>De: 07 à: 10</b>	03
<b>De: 11 à: 15</b>	04
<b>De: 16 à: 20</b>	05
<b>De: 21 à: 25</b>	06
<b>De: 26 à: 30</b>	07
<b>De: 31 à: 35</b>	08
<b>De: 36 à: 40</b>	09
<b>41 et plus</b>	10